

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES TRENTE.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Michel Thorn, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
Mme Alexandra Lauzon, conseillère
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme. Chantal Ladouceur, directrice des finances et trésorière

ÉTAIT ABSENT

M. Régent Aubertin, conseiller

Dans la salle: 5 personnes présentes

❖ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 490-12-2019

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 491-12-2019

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 492-12-2019

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 493-12-2019

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

PROFIL FINANCIER

	2019	2020	Variation (%)
Population	6880	6886	0,09 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2967	2992	0,84 %
Budget	8 470 427 \$	9 186 795 \$	8,46 %
Valeurs imposables	837 567 300 \$	910 185 800 \$	8,67 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	305 377 \$	325 656 \$	6,64 %
Dette nette selon les états financiers 2018	5 064 176 \$		

TAUX DE TAXE FONCIÈRE

	2019	2020	Variation (%)
Résidentiel	0,5955 \$	0,5680 \$	-4,6 %
Agricole	0,5955 \$	0,5680 \$	-4,6 %
Terrains vacants non desservis	0,5955 \$	0,5680 \$	-4,6 %
Terrains vacants desservis	0,9500 \$	1,0000 \$	5,3 %
6 logements	0,6133 \$	0,5870 \$	-4,3 %
Commercial	0,9356 \$	0,8845 \$	-5,5 %
Industriel	0,9084 \$	0,8790 \$	-3,2 %

TAUX DE TAXE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

		2019	2020	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	152 \$	182 \$	19,7 %
	2 ^e logement et plus	100 \$	130 \$	30,0 %
	Logements intergénérationnels	50 \$	65 \$	30,0 %
Égout et régies	1 ^{er} logement	240 \$	260 \$	8,3 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Joséphoises,
Joséphois,

Je suis heureux de vous présenter des prévisions budgétaires pour l'année 2020.

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose **d'un budget de fonctionnement de 9,2 M \$** pour l'année 2020.

En 2020, le **compte de taxe** moyen des résidences unifamiliales et des condominiums non desservis **augmentera de 0,44 %**.

Toutefois, les propriétaires **d'immeubles résidentiels desservis** par les services d'aqueduc et d'égout devront également assumer une **hausse légère de 1 % additionnel**, découlant d'investissements supplémentaires pour la mise à niveau du réseau de distribution d'eau potable et par la constitution d'une réserve financière visant la vidange des boues de l'infrastructure d'assainissement des eaux usées.

Par ailleurs, pour **toutes catégories d'immeubles confondues** (résidentiel, agricole, commercial, industriel, à l'exception des terrains vacants desservis), bénéficiant des **services d'aqueduc et d'égout**, la **hausse du compte de taxe atteint 2,04 %**, se situant en-deçà de l'indice des prix à la consommation pour le Québec publié par Statistique Canada, qui atteint 2,3 % (octobre 2018 à octobre 2019).

À titre d'exemple, le propriétaire d'une **maison unifamiliale évaluée à 326 000 \$ - non desservie** par les services d'aqueduc et d'égout – paiera **15 \$ de plus** en 2020 qu'en 2019, alors que le propriétaire d'une maison de la même valeur - **quant à elle desservie** - paiera **65 \$ de plus**.

Parallèlement, le compte de taxe 2020 est marqué par le dépôt d'un **nouveau rôle d'évaluation**, qui conditionne une **augmentation de 6,2 % de la valeur des immeubles**. Une maison résidentielle évaluée à 308 000 \$ en 2019 vaut donc 326 000 \$ en 2020. Dans l'objectif de limiter les impacts de la hausse de la valeur des propriétés révélées par le nouveau rôle d'évaluation, **les taux de taxation sont ainsi abaissés de l'ordre de 4,6 %**.

Les présents revenus de taxation 2020 permettront à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, outre les **réinjections de fonds aux services à la population**, d'engager une somme additionnelle de près de 150 000 \$ dans les opérations de déneigement, de mettre en place des mesures en développement durable, notamment l'adoption d'une politique de l'arbre et la bonification des collectes de matières organiques en saison hivernale. De plus, des fonds additionnels seront dédiés à la sécurité publique, dans le contexte actuel où les changements climatiques entraînent de plus en plus d'épisodes extrêmes requérant des interventions sur le terrain. Enfin, un montant de 50 000 \$ sera affecté afin d'équilibrer le budget de l'événement *La sortie des saveurs*, lequel se déroulera les 13 et 14 juin au parc Paul-Yvon-Lauzon.

Pour terminer, je remercie tous les employés municipaux ainsi que les membres du conseil municipal qui ont participé à la mise sur pied de ce budget 2020.

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

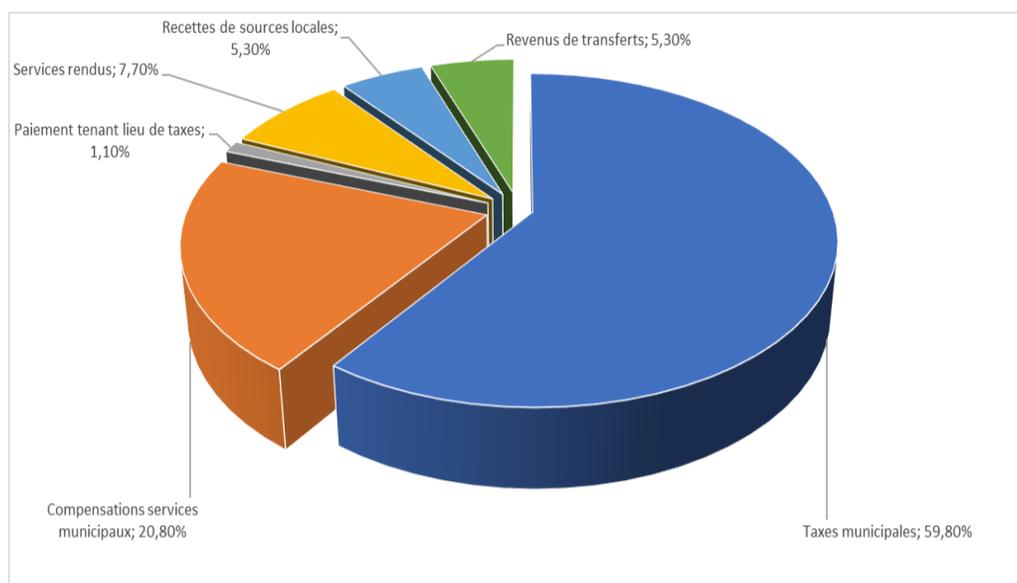
FAITS SAILLANTS – TAXATION 2020

- Budget de fonctionnement 2020 de 9,2 M\$
- Augmentation moyenne de 1,44 % du compte de taxes pour la catégorie des immeubles résidentiels desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, soit la grande majorité des immeubles joséphois
- Infime hausse moyenne de 0,44 % pour la catégorie des immeubles résidentiels non-desservis par les services d'aqueduc et d'égout
- Toutes catégories confondues, hausse de 2,04 %, soit en-de-ça de l'indice des prix à la consommation
- L'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation augmente la valeur foncière de la municipalité de 6,2 %
- Baisse de 4,6 % des taux de taxation pour limiter les impacts financiers du nouveau rôle sur le compte de taxe
- Augmentation générale plus que raisonnable en comparaison avec d'autres municipalités de taille semblable

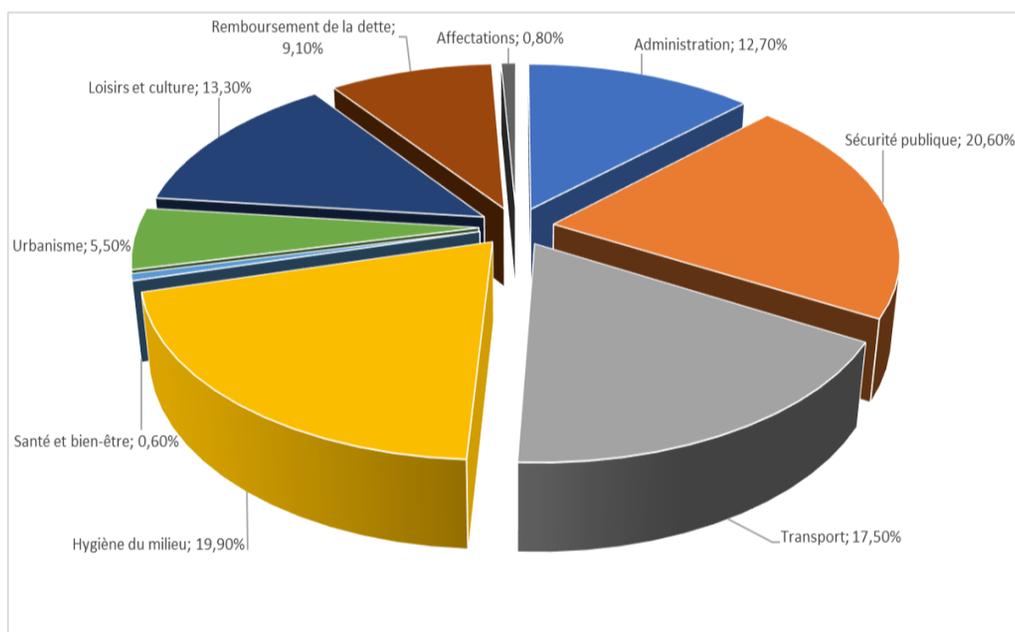
LE BUDGET 2020 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2019	2020	Variation
	REVENUS		
Taxes municipales	5 294 217 \$	5 494 723 \$	3,79 %
Compensations services municipaux	1 816 737 \$	1 914 567 \$	5,38 %
Paiement tenant lieu de taxes	91 739 \$	99 751 \$	8,73 %
Services rendus	537 874 \$	705 293 \$	31,13 %
Recettes de sources locales	495 113 \$	489 300 \$	-1,17 %
Revenus de transferts	234 748 \$	483 161 \$	105,82 %
TOTAL DES REVENUS	8 470 428 \$	9 186 795 \$	8,46 %
	CHARGES		
Administration générale	1 340 062 \$	1 163 829 \$	-13,15 %
Sécurité publique	1 839 334 \$	1 892 525 \$	2,89 %
Transport	1 447 180 \$	1 605 202 \$	10,92 %
Hygiène du milieu	1 480 847 \$	1 832 179 \$	23,73 %
Santé et bien-être	52 954 \$	51 923 \$	-1,95 %
Urbanisme	392 852 \$	503 721 \$	28,22 %
Loisirs et culture	941 308 \$	1 224 074 \$	30,04 %
Service de la dette (intérêts)	133 463 \$	130 971 \$	-1,87 %
Remboursement de la dette (capital)	624 109 \$	711 787 \$	14,05 %
Affectations autres fonds	218 319 \$	70 584 \$	-67,67 %
TOTAL DES CHARGES	8 470 428 \$	9 186 795 \$	8,46 %

VENTILATION DES REVENUS 2020



VENTILATION DES DÉPENSES 2020



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 494-12-2019

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022

Le conseil municipal doit adopter, en décembre de chaque année, le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes (selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec).

Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

Le conseil municipal a proposé le 10 décembre 2019 le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022. Ce dernier regroupe les investissements que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac prévoit réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Pour l'année 2020, des dépenses de plus de 4 M\$ sont cumulées au PTI. De ce montant, plus de la moitié est attribuable au projet **d'ouvrage de protection contre les crues printanières** et de **traitement du manganèse à la source** dans l'eau brute, deux priorités incontestables du conseil municipal.

Subséquemment, le PTI 2020 prévoit la réalisation **d'un feu de circulation** au coin du chemin d'Oka et de la rue de l'Érablière, ainsi que des travaux de pavage sur diverses rues (Caron, Vicky, Julien). Un **corridor scolaire** verra également le jour sur la rue Valéri-Paquin.

Dans l'objectif de limiter les réparations sur le réseau d'aqueduc et d'ainsi prévenir les fuites d'eau, un montant de près de 65 000 \$ est affecté au remplacement de vannes d'isolement.

En ce qui concerne les **loisirs**, un nouveau module de jeux sera installé au parc Cyprien-Caron, tandis qu'un tout nouveau parc sera aménagé dans le terrain vacant situé sur le croissant Dumoulin.

ANNÉE 2020

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Virtualisation des postes informatiques		30 000 \$	Fonds de roulement
TRANSPORT				
2	Feu de circulation	Ch d'Oka/de l'Érablière	150 000 \$	Fonds de roulement
3	Feu de circulation	Ch d'Oka/de l'Érablière	497 500 \$	Règlement d'emprunt
4	Camion de type camionnette	Remplacement du Ford Escape	45 000 \$	Fonds de roulement
5	Travaux d'asphalte	Plan sur 5 ans : Caron, Julien, Vicky	159 239 \$	TECQ 2019-2023
6	Corridor scolaire sur Valéri-Paquin	Fondation et pavage	21 043 \$	Subvention TAPU 50 %
7	Réservoir de récupération d'eau	Parc Paul-Yvon-Lauzon	10 000 \$	Fonds de roulement
HYGIÈNE DU MILIEU				
8	Remplacement vannes d'isolement (réseau d'aqueduc)		64 910 \$	TECQ 2019-2023
9	Traitement du manganèse	Coût total de 3 072 300 \$ moins subvention FIMEAU 80 %, soit 2 457 840 \$. Part de SJDL = 52 % ou 319 519 \$	319 519 \$	Règlement d'emprunt
10	Gestion des crues – ouvrages de protection	Coût total de 10 000 000 \$ - subvention (75 %) = 2 500 000 \$	2 500 000 \$	Règlement d'emprunt
11	Poste d'accueil à l'écocentre	Achat d'un cabanon	7 000 \$	Fonds de roulement
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
12	Borne de recharge intelligente	240 Volts	10 000 \$	Fonds de roulement
13	Projet de l'église	Étude d'avant-projet	50 000 \$	Fonds vitalité et surplus
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
14	Installation module de jeu	Parc Cyprien-Caron	65 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
15	Planchodrome parc Cyprien-Caron	Conditionnel à l'octroi d'une subvention	53 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
16	Module de jeu, mobilier urbain, clôture	Parc Dumoulin	120 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
TOTAL 2020			4 102 211 \$	

ANNÉE 2021

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Logiciel PC pour paiement fournisseur		4 000 \$	Fonds de roulement
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
2	Appareils respiratoires		107 000 \$	Fonds de roulement
TRANSPORT				
3	Travaux de pavage	Plan sur 5 ans : Catherine, Claudia, Joannie, Pierre-Luc, croissant Bernard	92 114 \$	TECQ 2019-2023
4	Corridor scolaire – rue Caron		45 437 \$	TECQ 2019-2023
5	Pavage – Mtée du Village		375 000 \$	Subvention PAERRL (50 %)
ENVIRONNEMENT				
6	Cours d'eau l'Écuyer	Stabilisation des berges	71 390 \$	Excédent accumulé
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
7	Terrain de Volley-ball		15 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
TOTAL			709 941 \$	

ANNÉE 2022

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Asphalte	Plan sur 5 ans : Bancroft, Cortland, Close, Duchesse et Pommeraie	151 971 \$	TECQ 2019-2023
ENVIRONNEMENT				
2	Agrandissement de l'écocentre		500 000 \$	Règlement d'emprunt
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
3	Sentiers asphaltés autour du terrain de baseball	Parc Paul-Yvon-Lauzon	22 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
4	Parc à chiens	Rue Florence (ancien parc Florence)	40 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
TOTAL			713 971 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de 5 (cinq), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 489-12-2019

11.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 19h36.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.